

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du lundi 15 décembre 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Vincent LANGUILLE - Philippe LEANDRI - Éric LE DISSES - Arnaud MERCIER - Véronique MIQUELLY - André MOLINO - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pascal CHAUVIN représenté par Patrick GHIGONETTO - David GALTIER représenté par Marion BAREILLE - Danielle MILON représentée par Roland GIBERTI - Pascal MONTECOT représenté par David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian BURLE.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CHL-005-18887/25/BM

**■ Approbation d'une subvention à l'association Maison de l'Emploi de Marseille en 2025 - Approbation d'une convention - MGDIS n°10426
146890**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage en faveur des mobilités durables et alternatives, notamment à travers la mise en œuvre de son Plan de la Mobilité. Autorité organisatrice de la Mobilité, la Métropole agit et coordonne les actions de ses partenaires, parmi lesquels figurent les acteurs de la mobilité inclusive et solidaire. La mobilité est un vecteur majeur d'inclusion sociale en favorisant l'accès aux services et à l'emploi de tous les métropolitains. L'accès et le maintien dans l'emploi sont clairement impactés par la question de la mobilité. La crise énergétique, l'inflation des prix de l'énergie et la mise en place de mesures restreignant l'accès des véhicules les plus polluants aux centres-villes amplifient les besoins d'accompagnement des précaires vers une mobilité adaptée.

L'association La Maison de l'Emploi de Marseille (MDEM) créée en 2006, a pour objectif l'accompagnement vers l'emploi et l'insertion professionnelle. Dans le cadre de ses objectifs, elle porte depuis 2010 un ensemble d'actions tournées vers la mobilité durable, visant à promouvoir les mobilités à destination d'un public en recherche d'emploi ou d'insertion professionnelle, en se rapprochant des employeurs potentiels notamment par des démarches spécifiques à des filières ouvertes aux actions d'insertion de la MDEM.

L'association assure la promotion, l'accompagnement et l'incitation à l'usage de toutes les mobilités adaptées à son public, en pratiquant également un travail de cohésion entre différents acteurs et leurs services en matière de mobilité inclusive.

Parallèlement, la Métropole met en œuvre une approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes qui interrogent de manière transversale et préventive la situation respective des femmes et des hommes et les effets différenciés que les projets peuvent avoir sur l'un ou l'autre sexe.

Pour ce projet, il s'agira de veiller à ce que les spécificités des femmes et des hommes soient prises en compte, afin que le dispositif s'adresse également aux deux sexes.

En 2024, la mise en œuvre de l'action globale de mobilité s'est organisée sur :

- Un premier axe : l'accompagnement à la mobilité des publics en quartier prioritaire de la ville des territoires de St Mauront / Parc Bellevue (3^{ème}), de la Castellane / La Bricarde (15^{ème}) et depuis septembre 2024 sur le QPV sud de la Soude / La Cayole. Les conseillères mobilité reçoivent et accompagnent les publics lors de permanence sur place et en lien avec les partenaires locaux (centres sociaux, France Travail...) Elles assurent les missions suivantes : coaching mobilité, atelier mobilité, intervention et animations (événements, forums...)
- Un second axe :
 - o La centrale de mobilité qui réalise des diagnostics et accompagnement mobilité des demandeurs d'emploi orientés par les professionnels de l'emploi (Département 13, France travail, mission locale, Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), Structure d'insertion pour l'activité économique (SIAE), associations intermédiaires...)
 - o Met en œuvre des sensibilisations aux enjeux de mobilité et emplois pour ces mêmes professionnels et propose des appuis matériels aux publics en urgence de déplacement (démarrage de contrat ou formation).
- Sur le 3^{ème} axe : la MDEM a participé de manière active à tous les évènements métropolitains et même régionaux autour de la mobilité solidaire.

Plus de 1000 personnes ont été bénéficiaires des actions mobilité de la MDEM.

- Pour l'accompagnement en QPV : plus de 400 personnes reçues sur les 3 territoires (269 sur le 3^{ème} arrondissement, 155 sur le 15/16^{ème}, 8 sur le 9^{ème}).
- Sur la centrale de mobilité : 400 personnes reçues et 68 abonnements aux transports publics pris en charge, 213 diagnostics, 119 bénéficiaires d'ateliers mobilité, 86 professionnels sensibilisés.
- Sur l'évènementiel, 11 participations avec environ 20 personnes renseignées sur chaque évènement.
- 40 bénéficiaires de l'action « Booste ton code ».

L'association s'engage à continuer en 2025 dans le cadre de cet objet, un programme d'actions autour de trois axes :

- L'accompagnement à la mobilité des publics en Quartiers Prioritaires de la Ville des territoires de la Bricarde/la Castellane (15/16e arrondissements) et de Saint Mauront/ parc Bellevue (3e arrondissement) et depuis 2024 la soude et la Cayolle (9ème) dans le cadre du projet TIMS. Les conseillers mobilité reçoivent et accompagnent les publics des territoires précités lors de permanences sur place en lien avec les partenaires locaux (centre sociaux, France travail, associations intermédiaires...). En vue de : diagnostiquer et accompagner les habitants dans leur mobilité par de l'aide pédagogique (entretiens, ateliers) ou matérielle (abonnement, appuis au permis). Concrètement leurs missions sont les suivantes : coaching mobilité, ateliers mobilité, interventions et animations (évenements, forums...). Ils ont à leur disposition des outils et supports didactiques pour mener ces accompagnements et maîtrisent l'offre de service métropolitaine en termes de transport et connaissent les appuis du droit commun.
- La centrale de mobilité : réalisation de diagnostics et accompagnements mobilité / emploi de demandeurs d'emploi orientés via les prescripteurs (Département 13, France travail, mission locale, PLIE, SIAE, associations intermédiaires...), mise en œuvre de sensibilisations et formations sur les enjeux de mobilité inclusives des intermédiaires de l'emploi (conseillers « Dispositif d'Accompagnement Individualisé à l'Emploi », France travail, mission locale...) et mise à disposition d'aides matérielles aux publics en urgence de déplacement notamment des abonnements en cas de démarrage de contrat de travail, ou de formation.
- Les actions liées au management de la mobilité : en fonction de l'actualité nationale et locale, la MDEM participe à des actions évènementielles sur les questions d'emploi et de mobilité. Du fait de ses missions d'animation territoriale sur les questions de mobilité inclusive et membre actif du réseau Mob'in PACA, la MDEM communique et informe de l'offre existante en termes de mobilité solidaire.

Le déploiement de ce programme d'actions qui s'appuie sur la mise à disposition de trois emplois à plein temps, a fait l'objet d'une demande de subvention par l'association pour l'année 2025, d'un montant de 90 000 euros.

Compte tenu de la politique d'actions en matière de mobilité qu'elle met en place en direction de la population, la Métropole Aix-Marseille-Provence entend établir des relations avec toute personne physique ou morale, notamment de statut associatif, dont l'activité est considérée d'intérêt général dans ces domaines. »

L'association a été soutenue l'an dernier, elle souhaite poursuivre son objectif et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2025.

N° Dossier MGDIS : 000010426

Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'association Maison de l'Emploi de Marseille une subvention d'un montant de 70 000 €

L'association s'engage à apposer, sur tous les supports de communication relatifs à l'opération soutenue, le logo de la Métropole en respectant la charte graphique métropolitaine et à y faire apparaître la participation financière de la Métropole.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 portant adoption du règlement budgétaire et financier.

Ouï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'engagement de la Métropole Aix-Marseille-Provence, en faveur d'une amélioration de la mobilité de ses habitants ;
- Les actions de la Métropole Aix-Marseille-Provence en faveur de la mobilité inclusive et de l'insertion par l'emploi sur son territoire.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement spécifique à l'association La Maison de l'Emploi de Marseille pour un montant de 70 000 euros au titre de l'exercice 2025.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée et l'association Maison de l'emploi de Marseille relative à l'octroi d'une subvention pour l'exercice 2025.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tous les documents y afférents.

Article 4 :

Les crédits sont inscrits au budget principal en section de fonctionnement à hauteur de 80% sur l'exercice 2025 et à hauteur de 20% sur l'exercice 2026 au Chapitre 65, Nature 65748, fonction 52.

Ces crédits relèvent de la politique « Habitat et inclusion » de la sous-politique « Inclusion et cohésion sociale » et du programme « Insertion » et seront exécutés par le service gestionnaire « 3DPV ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Développement économique,
Plan de relance pour les entreprises,
Artisanat et Commerce

Gerard GAZAY